Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

A quelques jours du prochain CSA local du 18 juin 2025, l'UNSA ICNA souhaite informer les contrôleurs de Cayenne des sujets qu'il souhaite aborder avec le chef SNA/AG :
le BRIA, l'attractivité du centre, la gestion des grèves et des régulations.

Dossier n°1 : Le BRIA

Lors du dernier CSA local, l'UNSA ICNA avait demandé la disposition d'un tableau afin de notifier plus rapidement qu'une FNE tous les dysfonctionnements liés au plan de vol. Après deux mois de mise en œuvre et 9 feuillets, le constat est sans appel.

→ Notre administration, friande d'indicateur de qualité, pourrait proposer une enquête de satisfaction des services contrôle et BRIA aux usagers guyanais.

L'UNSA ICNA connaissant déjà le résultat, propose 3 alternatives :

- TRANSFERT DU SERVICE BRIA vers un BRIA en métropole ;
- GESTION DES PLN ET FDO PAR LES CONTRÔLEURS GUYANAIS avec une vacation supplémentaire (0800-12h00 et 13h00-18h00) astreignable rémunérée à hauteur de 1000 € ;
- EXTERNALISATION DU SERVICE BRIA par l'embauche de 3 contractuels guyanais qui traiteraient les PLNs et le sFDOs après une formation adéquate.

Dossier n°2 : Attractivité du centre

Comme le montre la dernière campagne de recrutement, l'attractivité est en berne à SOCA.

Quelles sont les propositions de l'UNSA ICNA pour inverser la tendance ?

- <u>CRÉATION D'UN SNA AUTONOME DE GUYANE</u> avec subdivisions (chef et assistant) et service technique (postes HEAble pour les IESSA) semblable à ceux de Tahiti.
  Le chef de centre de SOCA deviendrait le chef SNA/G.
  → Le centre deviendrait attractif pour des agents souhaitant évoluer dans leur carrière. Les dossiers techniques sont légion (Rnav10, réduction des séparations océaniques, contrôle en ADS/B et guidage en approche). Il en est de même pour les IESSA qui croulent sous le travail.
  Dans le contexte politique actuel en Guyane qui attend éventuellement un début d'autonomie, cette démarche prend tout son sens.

- <u>CRÉATION D'UNE PRIME DE PERFORMANCE LIÉE AUX REDEVANCES OCÉANIQUES</u>
  Lors du dernier CSA local, le chef SNA/AG ne nous a pas donné les chiffres exacts arguant que cela n'était pas dans ses prérogatives. La section locale a demandé à son bureau national

de prendre contact avec DO pour plus d'informations. La rumeur dit que ***60% du budget SNA/AG viendrait de SOCA***. A vérifier.

→ Pourquoi ne pas utiliser les fichiers BILLING pour faire nous-mêmes le calcul ?

Cette prime existe dans d'autres centres. Elle doit pouvoir exister aussi pour les opérationnels ICNA et IESSA à Cayenne.

- CRÉATION D'UNE PRIME DE FIDÉLISATION DES AGENTS après 4 ans pour ne pas voir partir les ICNAs qui bénéficient de bonification d'ancienneté pour la mutation.
  Notre BO de 23 n'a jamais été atteint nous laissant en sous-effectif chronique.

Ces deux primes motiveraient sûrement les agents et gonfleraient l'effectif opérationnel.
Cela permettrait de fournir un chef de tour et un assistant organique pour la position SIV/CCR et d'augmenter le BO qui est inférieur à celui de Brest Guipavas alors que celui de Tahiti est de 35.

Dossier n°3 : Gestion des grèves et des régulations

À la suite du dernier protocole signé par le SNCTA, le service minimum de grève s'est transformé en service maximum pour Cayenne avec 2 positions de contrôle ouvertes h24 et 7/7j.

➔ En conséquence, la section locale demande l'écriture d'un NOTAM indiquant les restrictions pour la position TWR/APP avec entre autres :
- Interdiction des entraînements VFR, IFR et militaires dans la CTR ;
- Cadence d'approche relevée à 15 min entre deux IFR ;
- Départ IFR de SOCA toutes les 30 minutes ;
- Présence de 3 VFR simultanément dans la CTR.

➔ En ce qui concerne le CCR, la section locale demande la rédaction d'un NOTAM limitant les routes océaniques au modèle précédant la création des FRA. Seules certaines routes seront utilisables lors d'une grève. Les compagnies seront avisées afin de faciliter les coordinations avec les centres adjacents.

Comme vous le savez, un préavis de grève a été déposé par notre bureau national aux dates des 3 et 4 juillet 2025 sur les problèmes de management, sous-effectif et badgeuse.

Ce préavis est une bonne occasion pour Cayenne de montrer son mécontentement. La section vous invite donc à vous pré-déclarer gréviste sur la plateforme OLAFATCO. Si le nombre de grévistes est important, les astreintes ne pourront pas être levées. Le nombre de gréviste et les délais générés par les régulations sont nos seuls outils pour changer l'avenir de notre centre.

Les 3 et 4 juillet 2025, soyons unis et partons en grève.